

13 mai 2011 -13:29

Appartient à [Conseil des ministres du 13 mai 2011](#)

Pensions

Report de l'augmentation de certaines pensions

Report de l'augmentation de certaines pensions

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie l'article 7 de l'arrêté royal du 9 avril 2007 portant augmentation de certaines pensions et attribution d'un bonus de bien-être à certains bénéficiaires de pensions.

Le projet vise à reporter de deux ans l'augmentation structurelle prévue le 1er septembre de chaque année, des pensions qui atteignent 15 années dans le courant de l'année concernée. En outre, les pensions ayant pris cours en 1996 et 1997 ne sont pas majorées, respectivement au 1er septembre 2011 et au 1er septembre 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>